



PRÉSENTATION DU STDF POUR LA DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA CMP

1 APERÇU

1.1. Le présent document fournit une brève mise à jour concernant les activités et les projets innovants du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) depuis la seizième session de la CMP. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble de l'état actuel des projets du STDF et des dons pour l'élaboration de projets dans le domaine de la préservation des végétaux, dont bon nombre bénéficient de la participation et des conseils techniques du Secrétariat de la CIPV. Les délégués sont invités à s'abonner au Bulletin du STDF (www.standardsfacility.org) et recevoir régulièrement des informations sur les activités du Fonds.

1.2. Ce fonds vise à renforcer les capacités des pays en développement et des pays les moins avancés en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé animale et de préservation des végétaux et il contribue à ce que les produits importés et exportés respectent les prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS) applicables au commerce, sur la base des normes internationales. Il fonctionne comme un mécanisme de financement et une plate-forme mondiale pour le dialogue, l'apprentissage et les bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités SPS, réunissant diverses parties prenantes des secteurs de l'agriculture, de la santé, du commerce et du développement. Les travaux du STDF sont guidés par une [Stratégie \(2020-2024\)](#) quinquennale.

1.3. Les principaux partenaires fondateurs du STDF sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que les Secrétariats du Codex et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Mme Gillian Mylrea (OMSA) est la Présidente du Groupe de travail du STDF en 2023. Mme Sarah Brunel (Secrétariat de la CIPV) est Vice-Présidente (et sera Présidente en 2024).

2 BONNES PRATIQUES

2.1. Le STDF s'attache à identifier et à promouvoir les bonnes pratiques dans divers domaines thématiques transversaux afin d'améliorer les résultats en matière de développement des capacités dans le domaine SPS. Ces travaux s'appuient sur la contribution de tous les partenaires du STDF, membres donateurs et bénéficiaires et visent à influencer plus largement sur les travaux de renforcement des capacités SPS. Les résultats de ces travaux comprennent des notes d'information pratiques, des produits de connaissance faciles à utiliser (publications, films, etc.), des activités mondiales et régionales en interaction avec les clients, des groupements de professionnels, etc.

a) Bonnes pratiques réglementaires

2.2. Les bonnes pratiques réglementaires (BPR) sont des processus et des outils qui aident à améliorer la qualité et l'efficacité des mesures SPS afin de protéger la vie et la santé des personnes et des animaux et préservent les végétaux sans imposer des restrictions non nécessaires au commerce. Avoir recours aux [BPR](#), telles que la coordination interne de la réglementation, la participation des parties prenantes et les évaluations de l'impact réglementaire, améliore la conformité avec l'Accord SPS, garantissant un meilleur alignement sur les normes internationales. Le STDF a lancé un [Guide](#) pratique sur les BPR, offrant un manuel pour l'utilisation des BPR lors de la conception, du développement et de l'examen des mesures SPS de manière à ce qu'elles soient "adaptées aux objectifs". Ce guide est également disponible en [français](#) et en [espagnol](#).

b) Établissement de priorités en matière d'investissements dans le domaine SPS pour l'accès aux marchés (P-IMA)

2.3. Le [cadre P-IMA](#) est une approche fondée sur des faits pour éclairer et améliorer les processus de planification et de prise de décisions dans le domaine SPS, ainsi que pour mobiliser des ressources du secteur public, du secteur privé et/ou des donateurs en vue d'investissements dans le domaine

SPS, y compris pour améliorer les capacités phytosanitaires. Ce cadre est actuellement appliqué dans plusieurs projets du STDF et dans d'autres projets, ce qui amène des investissements supplémentaires dans la préservation des végétaux. Le STDF procède actuellement à un examen externe du cadre P-IMA afin d'évaluer comment (et dans quelle mesure) il a donné des résultats et produit des effets plus larges.

c) Réduire les coûts du commerce liés aux questions SPS

2.4. L'attention grandissante accordée à la [facilitation des échanges](#) comme moyen de stimuler la croissance économique et la compétitivité a renouvelé l'intérêt pour les mesures SPS, la manière dont elles sont appliquées aux marchandises importées, exportées et en transit, et la mesure dans laquelle, le cas échéant, elles augmentent inutilement le coût de l'activité commerciale. La mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), qui s'applique à tous les organismes présents aux frontières, est essentielle à cet égard. À cet effet, le STDF continue de promouvoir et de soutenir la transition vers des systèmes SPS sans papier dans les pays en développement, y compris par l'utilisation de [certificats SPS électroniques](#) (certification électronique SPS), afin d'améliorer la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement SPS, de réduire les délais et les coûts du commerce, de diminuer le nombre des certificats frauduleux et de renforcer la confiance entre les partenaires commerciaux.

2.5. Entre 2016 et 2020, le STDF a financé le [projet ePhyto](#), mis en œuvre par le Secrétariat de la CIPV. Une évaluation externe de ce projet est en cours, avec pour objet d'évaluer ses résultats, son impact et sa durabilité, et d'élaborer les principales constatations, recommandations et leçons pertinentes pour les travaux futurs dans ce domaine. Elle examinera également les travaux sur la certification électronique dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection vétérinaire. Le rapport final sera communiqué à la communauté de la CIPV au premier semestre de 2023.

2.6. En 2022, l'ONPV de [Madagascar](#) a informé le Sous-Comité des PMA de l'OMC au sujet des avantages de la mise en œuvre d'ePhyto. Le STDF a adhéré au Groupe consultatif industriel ePhyto et ePhyto a occupé une place importante au [Forum de Vienne sur la sécurité sanitaire des aliments](#). La fondation IOTA a présenté un exposé sur le [système Trade Logistics Information Pipeline \(TLIP\)](#) (cadre d'échange d'informations sur la logistique commerciale), un outil visant à améliorer la transparence et le partage des données entre autorités nationales et organisations de tierces parties grâce à une approche décentralisée pour garantir la propriété des données. À l'avenir, ce système peut constituer un nouveau moyen pour l'échange des certificats SPS.

d) Partenariat public-privé (PPP)

2.7. De nombreux projets du STDF favorisent les [approches de PPP](#) pour tirer parti des compétences et des ressources et favoriser des effets et une durabilité à long terme. Le site Web du STDF présente plusieurs cas d'expérience de PPP visant à renforcer les capacités SPS, y compris dans le domaine phytosanitaire. En 2022, le STDF a organisé un webinaire présentant des expériences qui ont eu lieu en [Tanzanie](#), où le Ministère de l'agriculture, sur la base d'un memorandum d'accord, a délégué la responsabilité de certains services d'inspection phytosanitaire à GreenCert, une filiale de l'Association horticole tanzanienne (TAHA).

2.8. Le STDF a organisé une [activité parallèle](#) lors de la Conférence internationale sur la santé des végétaux avec le Conseil international des céréales (CIC), la Coalition internationale du commerce des céréales (IGTC) et la Fédération internationale des semences (ISF) sur les partenariats visant à renforcer les capacités et soutenir le commerce des céréales et des semences.

3 FINANCEMENT

a) Dons pour l'élaboration de projets

3.1. Le STDF fournit des conseils et un soutien aux bénéficiaires en matière d'élaboration de projets dans le domaine SPS. Des dons pour l'élaboration de projets (DEP), pouvant aller normalement jusqu'à 50 000 USD, sont disponibles pour aider les bénéficiaires des pays en développement à formuler leurs besoins SPS et à élaborer des propositions de projet techniquement solides et durables. Ces dons peuvent être utilisés aux fins suivantes: i) application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière; ii) réalisation d'études de faisabilité afin

d'évaluer les effets potentiels et la viabilité économique des propositions (coûts et avantages escomptés); et iii) élaboration de propositions de projet susceptibles d'être financées par le STDF ou par d'autres donateurs.

3.2. Depuis sa création, le STDF a approuvé **124 DEP**. En novembre 2022, deux nouveaux DEP concernant la préservation des végétaux ont été approuvés: i) Amélioration des exportations de sésame et de noix de cajou au Burkina Faso ([STDF/PPG/859](#)); ii) Pilotage de l'approche "Une seule santé" pour gérer l'aflatoxine en Asie ([STDF/PPG/858](#)).

b) Dons pour la réalisation de projets

3.3. Le STDF finance par ailleurs des projets qui promeuvent le respect des normes et prescriptions SPS internationales. La préférence est donnée aux projets consacrés: i) à l'identification, l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS, y compris les projets qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles; ii) au recours à des approches régionales et transversales pour remédier à des contraintes SPS; et iii) à la mise en œuvre d'approches collaboratives englobant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé animale et la préservation des végétaux, ainsi que le commerce. Les bénéficiaires doivent contribuer aux projets du STDF avec leurs propres moyens, soit par une mise de fonds, soit par des contributions en nature telles que la mise à disposition de personnel, de locaux, de véhicules ou d'autres avoirs déjà existants.

3.4. Depuis sa création, le STDF a approuvé **114 projets**, dont **48%** concernaient la préservation des végétaux et les questions SPS transversales, pour un montant total de **32,7 millions d'USD**. En novembre 2022, il a approuvé un projet régional visant à renforcer le système phytosanitaire (l'accent étant placé sur les chaînes de valeur des pommes de terre) en Afrique orientale et australe ([STDF/PG/809](#)). Le **tableau 1** (ci-après) donne un aperçu de certains projets du STDF qui portent sur des questions relatives à la préservation des végétaux et au commerce.

3.5. Le STDF encourage les demandes de financement qui bénéficient à des ONPV et requièrent leur participation. Les propositions peuvent être présentées tout au long de l'année mais doivent être reçues au moins 60 jours ouvrables avant chaque réunion du Groupe de travail pour pouvoir être examinées à cette réunion. Les prochaines dates limites pour la présentation de demandes sont le **24 février 2023** (pour examen en juin) et le **11 août 2023** (pour examen en novembre).

ÉTAPES QU'IL EST RECOMMANDÉ DE SUIVRE POUR DEMANDER UN FINANCEMENT DU STDF POUR L'ÉLABORATION OU LA RÉALISATION DE PROJETS:

- 1. Consultez les [pages Web consacrées au financement](#) ci-après pour obtenir des renseignements (objectifs, critères d'admissibilité, etc.) concernant dons pour l'élaboration de projets et les dons pour la réalisation de projets.**
- 2. Consultez des exemples de projets précédents:**
 - DEP: <http://www.standardsfacility.org/projectpreparationgrants>
 - DRP: <http://www.standardsfacility.org/projectgrants>
- 3. Lisez attentivement la [note d'orientation pour la présentation de demandes](#)**
- 4. Consultez les parties prenantes pertinentes du pays/de la région.**
- 5. Envoyez pour observations une brève note conceptuelle sur le projet que vous envisagez: STDFSecretariat@wto.org**
- 6. Remplissez un formulaire de demande et envoyez-le par voie électronique avant la date limite:**
 - DEP: https://wto.formstack.com/forms/ppg_application
 - DRP: https://wto.formstack.com/forms/pg_application

4 SUIVI, EVALUATION ET APPRENTISSAGE

4.1. La stratégie du STDF s'accompagne d'un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL). Le [cadre MEL](#) procède d'une méthode pratique visant à suivre les progrès dans l'obtention des résultats, à fournir des informations en retour sur la gestion du STDF et à extraire les expériences et les enseignements essentiels sur l'ensemble du programme du STDF, à en tirer les leçons et à les

communiquer. En 2022, le STDF a poursuivi le déploiement d'un nouvel outil standard MEL en ligne ([LogAlto](#)) avec les partenaires de mise en œuvre des projets du STDF, y compris le Secrétariat de la CIPV. Tous les projets du STDF en cours devraient être inclus dans LogAlto d'ici à la fin de 2023.

4.2. En 2022, le STDF a mené et publié une évaluation externe de [l'intégration des questions de genre](#) dans ses travaux. Ce rapport évalue comment (et dans quelle mesure) l'égalité hommes-femmes est traitée et intégrée dans les travaux du STDF. En outre, il établit des constatations, des conclusions et des recommandations pratiques clés pour améliorer l'intégration des questions de genre à l'avenir. Un plan d'action pour l'égalité hommes-femmes est en cours d'élaboration pour mettre en œuvre ces diverses recommandations. Au cours de la Conférence internationale sur la préservation des végétaux, le STDF a organisé une [activité parallèle](#) sur le rôle de l'égalité des genres dans le renforcement des capacités en ce qui concerne la santé des végétaux et le commerce.

4.3. Une évaluation externe indépendante du programme du STDF devrait commencer au second semestre de 2023, structurée autour des critères de l'OCDE/CAD concernant l'évaluation de la pertinence, la cohérence, l'efficacité, la durabilité, la durabilité et l'impact. Par ailleurs, en 2023 également, le STDF entreprendra une évaluation transversale de ses travaux portant sur l'environnement (y compris la biodiversité, les espèces invasives et le changement climatique) afin d'apprendre comment aborder plus efficacement les questions environnementales dans les projets du STDF et le renforcement des capacités SPS plus généralement.

Tableau 1: Certains projets du STDF et DEP axés sur la préservation des végétaux

Intitulé du projet	Objectif et état d'avancement	Contribution du STDF (USD)	Valeur totale du projet (USD)
Lutter contre les parasites invasifs de la pomme de terre en Afrique orientale et australe	<p>Améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en Afrique orientale et australe en renforçant la productivité et la sûreté du commerce des pommes de terre. Afin de renforcer la sûreté du commerce des pommes de terre, ce projet vise à renforcer les capacités SPS régionales en ce qui concerne la détection, le diagnostic et la gestion du nématode à kyste de la pomme de terre en améliorant la compréhension entre les agriculteurs et les organisations paysannes, les ONPV et les instituts nationaux de recherche. Le projet, qui n'est pas encore commencé, sera mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).</p> <p>Pour plus de renseignements, voir: https://standardsfacility.org/PG-809</p>	999 634	1 196 844
Renforcer les échanges par le biais de l'harmonisation réglementaire et de la réduction des résidus par l'utilisation de biopesticides dans la région de la SADC	<p>Résoudre le problème du faible accès aux marchés d'exportation de certains pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), du fait du non-respect des normes commerciales existantes en matière de limites maximales de résidus (LMR). L'objectif du projet est de combiner l'utilisation de pesticides conventionnels et l'utilisation de biopesticides microbiens pour lutter contre les principaux parasites, dans le cadre d'une stratégie de lutte intégrée contre les parasites. Le projet a débuté en mars 2021 et est mis en œuvre par le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (ICGEB).</p> <p>Pour plus de renseignements, voir: https://www.standardsfacility.org/PG-694</p>	798 493	1 193 219
Zones exemptes de la mouche des fruits: zones exemptes de parasites ou zones à faible prévalence de parasites à l'appui de la production et de l'exportation de fruits au Mozambique et en Afrique du Sud	<p>Créer et renforcer un cadre pour l'entretien des zones exemptes de mouche des fruits ou à faible prévalence de mouche des fruits en Afrique du Sud et au Mozambique. Le projet maintiendra/améliorera l'accès aux marchés, les revenus et l'emploi dans ces pays dans le domaine des marchés d'exportation des fruits pour lesquels les mouches des fruits représentent une menace. La mise en œuvre du projet par le Conseil de la recherche agricole (ARC), en Afrique du Sud, a commencé en septembre 2020.</p> <p>Pour plus de renseignements, voir: https://www.standardsfacility.org/PG-567</p>	721 584	2 893 259
Renforcement de la conformité phytosanitaire pour stimuler le commerce des semences dans la région Asie-Pacifique	<p>Ce projet vise à accroître le commerce des semences et l'accès au marché pour la région Asie-Pacifique en renforçant la capacité des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) à se conformer aux normes phytosanitaires pertinentes. Le projet a débuté en novembre 2022 et est mis en œuvre par l'Association des institutions de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique (APAARI).</p> <p>Pour plus de renseignements, voir: https://standardsfacility.org/PG-755</p>	899 335	1 131 637

Intitulé du projet	Objectif et état d'avancement	Contribution du STDF (USD)	Valeur totale du projet (USD)
Renforcement des capacités phytosanitaires de la <u>Zambie</u> pour l'exportation de végétaux	<p>Améliorer les capacités phytosanitaires de la Zambie et accroître la confiance de ses partenaires commerciaux, en particulier les États membres de la SADC, en ce qui concerne le respect des prescriptions phytosanitaires. Cela contribuera à la croissance des exportations de végétaux et de produits végétaux ainsi qu'au renforcement du système de réglementation phytosanitaire. Le projet a débuté en novembre 2018 et est mis en œuvre par l'Unité nationale de mise en œuvre du CIR (UNMO) de la Zambie.</p> <p>Pour plus de renseignements, voir: https://www.standardsfacility.org/PG-481</p>	254 675	629 697
Renforcement du système phytosanitaire en Guinée	<p>Renforcement du système phytosanitaire en Guinée Renforcer les capacités phytosanitaires en Guinée compte tenu des recommandations issues d'un ECP et des consultations tenues avec les parties prenantes nationales. Le projet vise à renforcer: i) le cadre législatif et réglementaire du contrôle phytosanitaire; ii) la capacité technique et opérationnelle de l'ONPV de mettre en œuvre un système d'inspection et de certification phytosanitaires fondé sur les risques; et iii) les capacités des opérateurs des filières prioritaires de mettre en œuvre les bonnes pratiques. La mise en œuvre du projet par la COLEACP a débuté en octobre 2019.</p> <p>Pour plus de renseignements, voir: https://www.standardsfacility.org/PG-498</p>	559 491	847 959
Pilotage de l'approche "Une seule santé" pour gérer l'aflatoxine en Asie	<p>Appliquer l'approche "<u>Une seule santé</u>" pour sensibiliser certains pays asiatiques et améliorer leur degré de préparation et leur compréhension en ce qui concerne l'identification, la prévention, la prédiction et la détection des menaces sanitaires présentées par la confirmation de l'aflatoxine et la réponse à ces menaces. Ce projet, qui n'est pas encore commencé, sera mis en œuvre par l'Association des institutions de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique (APAARI).</p> <p>Pour plus de renseignements, voir: https://standardsfacility.org/PPG-858</p>	49 840	66 390
Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) pour améliorer les systèmes phytosanitaires	<p>Améliorer la capacité du Service nigérian de quarantaine agricole (NAQS) d'utiliser l'outil ECP pour évaluer les capacités phytosanitaires nationales, ce qui permettrait au NAQS de planifier ses programmes phytosanitaires nationaux. Un soutien sera apporté à l'Organisation nationale de protection des végétaux (ONPV) du Nigéria afin d'élaborer une proposition de projet visant à aider le pays à entreprendre la certification des importations et des exportations de produits agricoles. L'Institut international de l'agriculture tropicale (IITA) a commencé à mettre en œuvre ce DEP en juillet 2022.</p> <p>Pour plus de renseignements, voir: https://standardsfacility.org/PPG-817</p>	49 840	59 440

Intitulé du projet	Objectif et état d'avancement	Contribution du STDF (USD)	Valeur totale du projet (USD)
Harmonisation du cadre réglementaire phytosanitaire en <u>Afrique centrale</u>	Mettre au point une proposition de projet dont les objectifs seront les suivants: i) appliquer l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) de la CIPV dans six pays bénéficiaires en vue d'évaluer leur système phytosanitaire général, y compris leurs besoins d'actualisation de leur législation phytosanitaire; et ii) exécuter un programme d'harmonisation de la législation phytosanitaire au niveau sous-régional. La mise en œuvre du projet par le consultant international a débuté en octobre 2021. Pour plus de renseignements, voir: https://www.standardsfacility.org/PPG-768	50 000	50 000
